

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

Comment bien préparer sa demande de subvention 2026 ?

LES SUBVENTIONS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

QU'EST-CE QU'UNE SUBVENTION ?

- « *Aide financière versée par l'Etat ou une personne publique à une personne privée, physique ou morale, dans le but de favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elle se livre.* » (Larousse, 2025)
- Se traduit par des dispositifs spécialisés dont l'éligibilité est basée sur des critères définis.
- Toutes les collectivités territoriales et les agences d'Etat peuvent créer des dispositifs d'aides publiques en fonction des compétences qui leur sont attribuées.
- Le sport étant une compétence dite « partagée », les collectivités territoriales peuvent intervenir dessus et proposer la politique sportive de leur choix.

LES SUBVENTIONS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

A QUOI SERT UNE SUBVENTION ?

- Le soutien financier que confère les subventions permet aux associations de finaliser leur budget, de pouvoir mener plusieurs actions de front (*ex : développer son école de tir et investir dans du nouveau matériel*) et de valoriser le travail effectué sur certaines thématiques.
- Renforcer le réseau et le lien des associations avec les pouvoirs publics.
- Soulager le montant des cotisations d'une association.

LES SUBVENTIONS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

QUELLE IMPORTANCE POUR UNE SUBVENTION ?

- Les clubs, Codep et Ligues sont des associations loi 1901. Elles ne sont pas autorisées à faire des bénéfices. Spécificités Alsace-Lorraine loi 1908.
- Une association doit viabiliser son fonctionnement. Est considérée comme comptablement viable une association possédant l'équivalent d'un an de fonctionnement sur ses livrets d'épargne.
- L'attribution d'une subvention permet le financement de dépenses ciblées par un autre moyen que l'auto-financement. Cette économie peut être épargnée ou investie.
- La subvention est une valorisation et une validation du projet de l'association et de l'engagement de ses bénévoles/salariés par les pouvoirs publics.

QU'EST-CE QUE LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX ?

- Dispositif du Ministère des Sports coordonné par l'Agence Nationale du Sport.
- Financer des actions qui répondent aux orientations prioritaires de développement fixées par les fédérations.
- Pilotage de l'élaboration des dossiers par un groupe d'experts (techniciens fédéraux) et validation des propositions par une commission (élus et représentants fédéraux).

LES GRANDES RÈGLES

- Nombre d'actions finançables limité à 3 pour les clubs et comités départementaux et 4 pour les ligues.
- Une association ne peut déposer une demande de subvention inférieure à 1500 € et 1000 € pour les associations situées en territoires prioritaires (ZRR et QPV). Si une demande est effectuée à hauteur de ces seuils, seules deux actions pourront être présentées.
- Aucune action au titre de « l'accession territoriale au haut-niveau » ne sera financée.
- Le montant de subvention accordé ne pourra être supérieur à 50% du montant total de l'action.

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ÉLIGIBLES

- **Développement de la pratique** : Actions à destination du jeune public, du public féminin, du public en situation de handicap, des publics éloignés de la pratique, de la formation de bénévoles ...
- **Promotion du sport-santé** : Actions à destination du public seniors, du public atteint d'affections longue durée (obésité, maladie coronaire, insuffisance respiratoire ...), de structuration du réseau sport-santé, de prévention à l'exposition au plomb ...
- **Développement de l'éthique et de la citoyenneté** : Actions de lutte contre toutes les formes de violences, en faveur de l'adaptation de la pratique au changement climatique, de promotion du dispositif « Cibles couleurs » ...

2024

Enveloppe : **367 700 €**
Dont Outre-mer : **30 400 €**

79 dossiers financés

2025

Enveloppe : **333 000 €**
Dont Outre-mer = 27 600 €

71 dossiers financés

ENVELOPPE : - 9,43 %

DONT OUTRE-MER : - 9,21 %

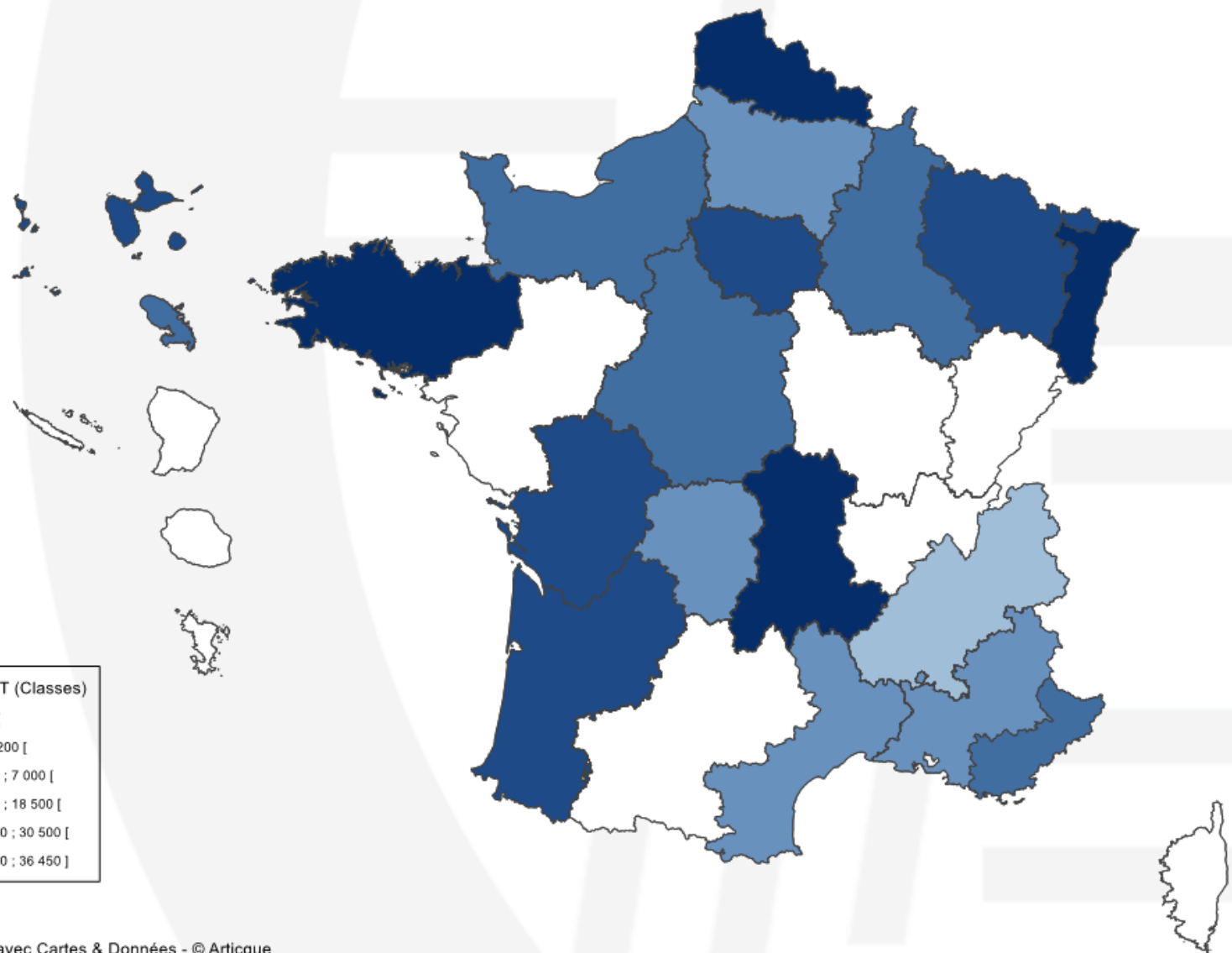
DOSSIERS FINANCÉS : - 10,12 %

RETOUR SUR LA CAMPAGNE 2025

	CLUBS	COMITÉ DÉPARTEMENTAUX	LIGUE	TOTAL	ANS
NOMBRE DE STRUCTURES	49	9	13	71	
%	69,0%	12,7%	18,3%		
NOMBRE D'ACTIONS	97	20	37	154	
%	63,0%	13,0%	24,0%		
SOMMES DEMANDÉES	481 525 €	52 700 €	183 090 €	717 315 €	
SOMMES PROPOSÉES	200 400 €	31 300 €	101 300 €	333 000 €	
%	60,2%	9,4%	30,4%		
ENVELOPPE ANS					
DÉV. PRATIQUE	149 550 €	19 800 €	83 600 €	252 950 €	
JEUNES ET SCOLAIRES	56 500 €	9 600 €	15 500 €	81 600 €	
PUBLIC FÉMININ	44 850 €	4 000 €	20 100 €	68 950 €	
PARASPORT	31 850 €	1 500 €	2 000 €	35 350 €	
INSERTION & INCLUSION	8 700 €	- €	- €	8 700 €	
FORMATION BENEVOLES	7 650 €	4 700 €	37 500 €	49 850 €	
OUTRE-MER	- €	- €	8 500 €	8 500 €	
SPORT SANTE	41 550 €	8 000 €	12 000 €	61 550 €	
SENIORS	6 200 €	2 500 €	2 000 €	10 700 €	
LUTTE SEDENTARITE	1 600 €	- €	2 000 €	3 600 €	
RESEAU SPORT-SANTE	2 000 €	- €	- €	2 000 €	
PREVENTION PLOMB	31 750 €	5 500 €	8 000 €	45 250 €	
ETHIQUE ET CITOYENNETE	9 300 €	3 500 €	5 700 €	18 500 €	
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	4 050 €	- €	3 200 €	7 250 €	
CHANGEMENT CLIMATIQUE	4 250 €	- €	- €	4 250 €	
CIBLES COULEURS	1 000 €	3 500 €	2 500 €	7 000 €	333 000 €
SOMMES PROPOSEES ENVELOPPE DE BASE	200 400 €	31 300 €	101 300 €	333 000 €	

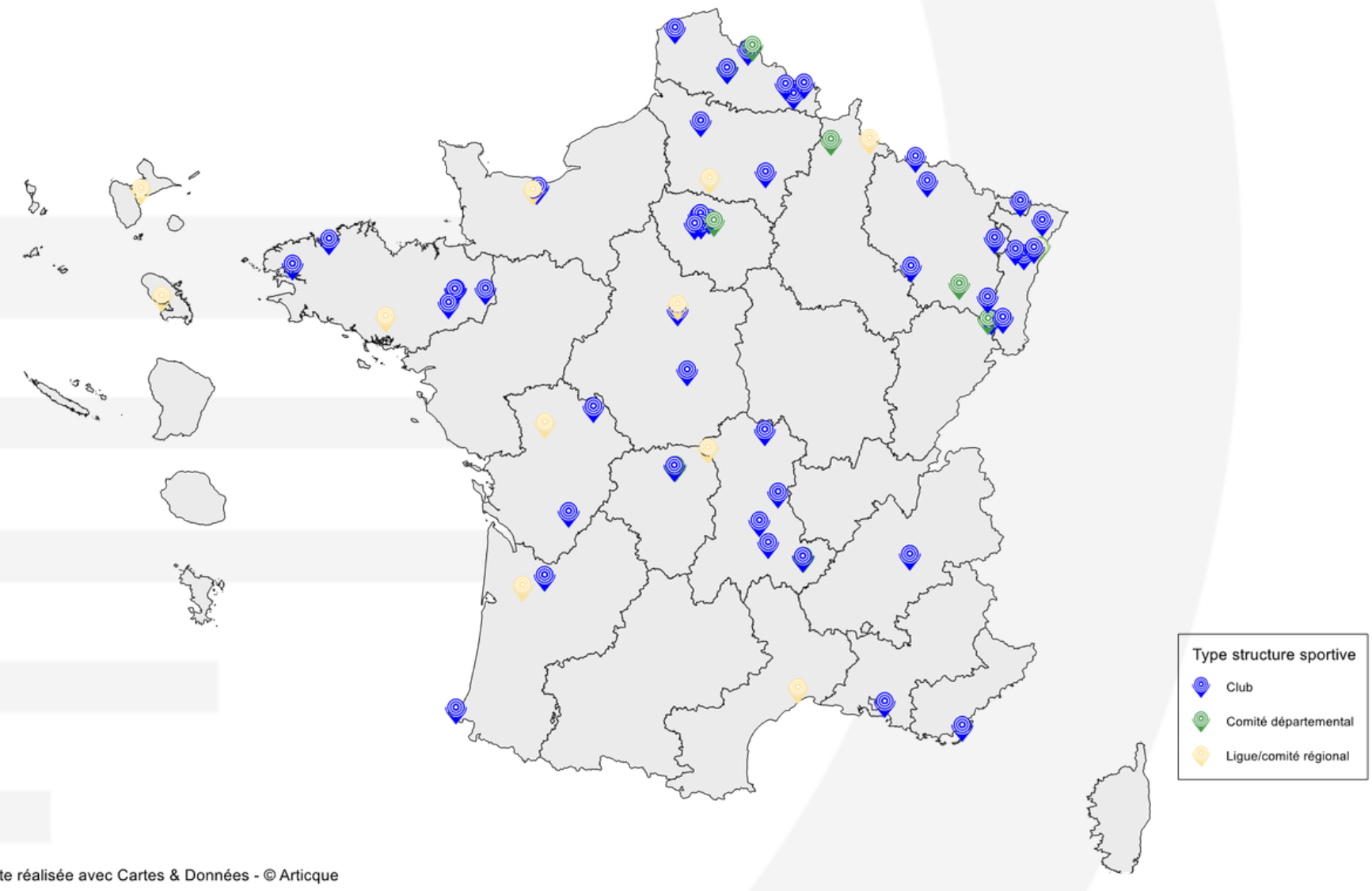
MONTANTS ATTRIBUÉS PAR LIGUES

Répartition des montants PSF proposés par Ligues (territoires) en euros



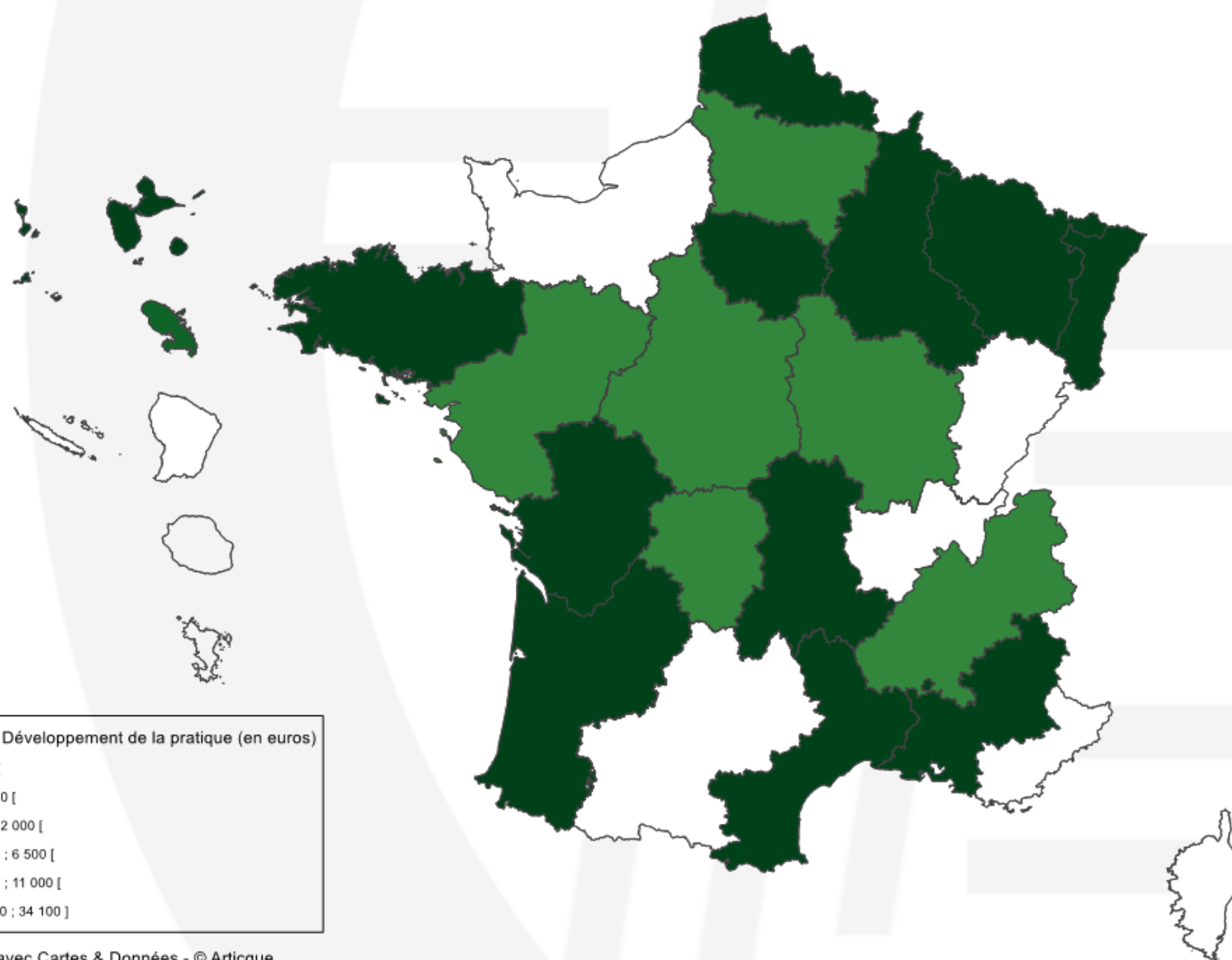
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES STRUCTURES

Localisation des structures FFTir soutenues par le PSF



MONTANTS ATTRIBUÉS PAR LIGUES (TERRITOIRES) POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE EN 2024

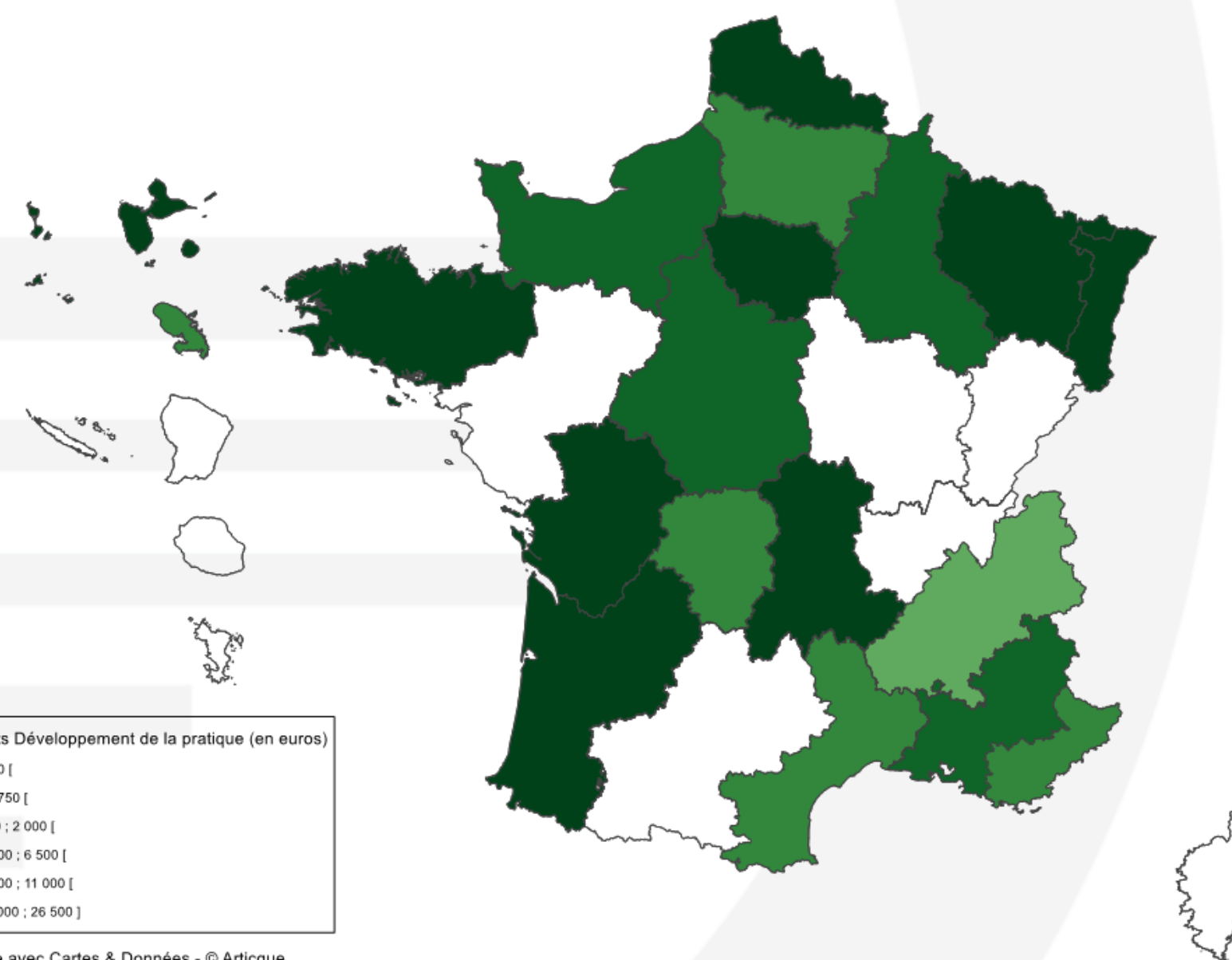
Répartition des montants PSF attribués pour le Développement de la pratique et par Ligues en 2024



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

MONTANTS ATTRIBUÉS PAR LIGUES (TERRITOIRES) POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE EN 2025

Répartition des montants PSF attribués pour le Développement de la pratique et par Ligues en 2025



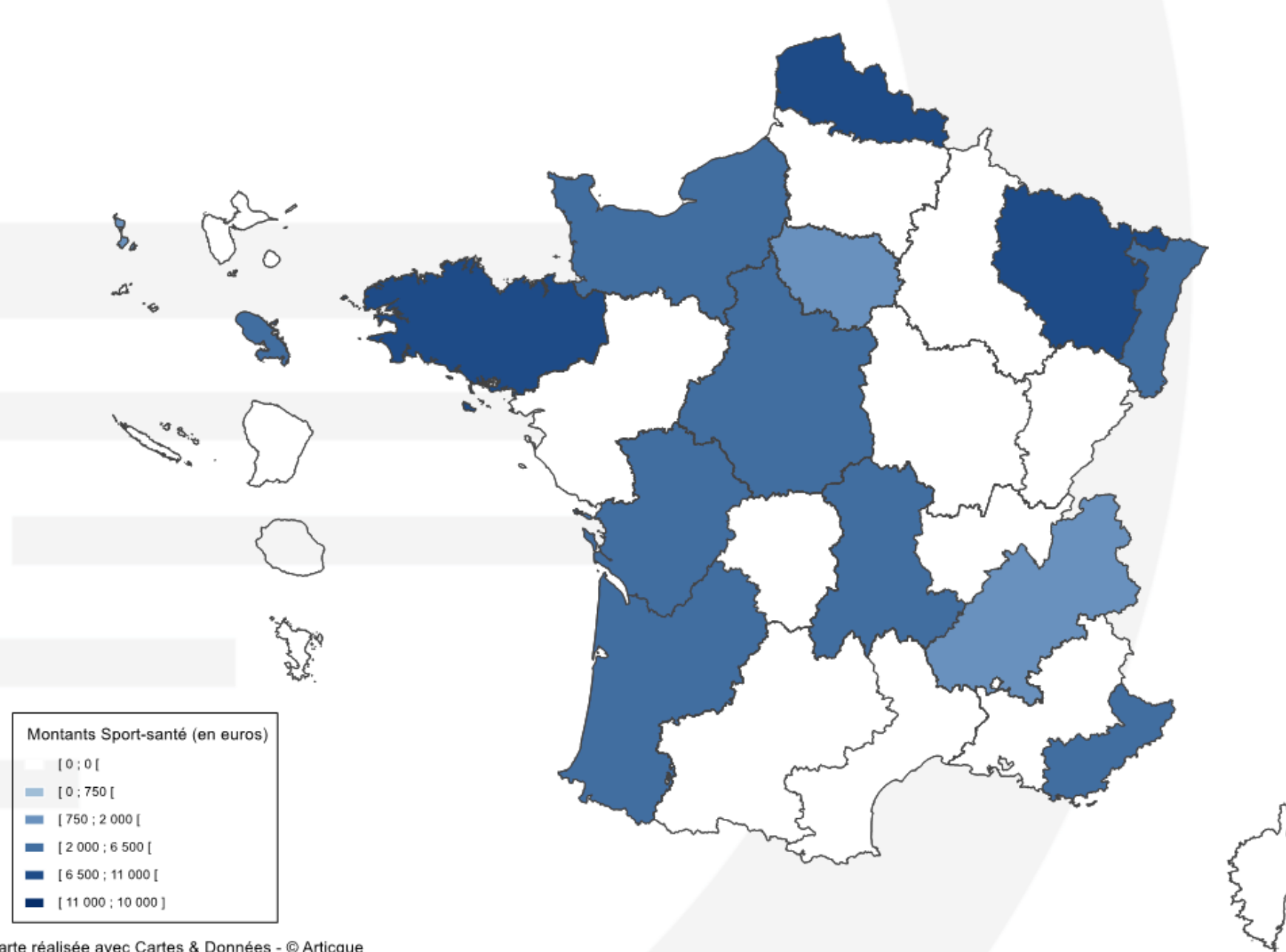
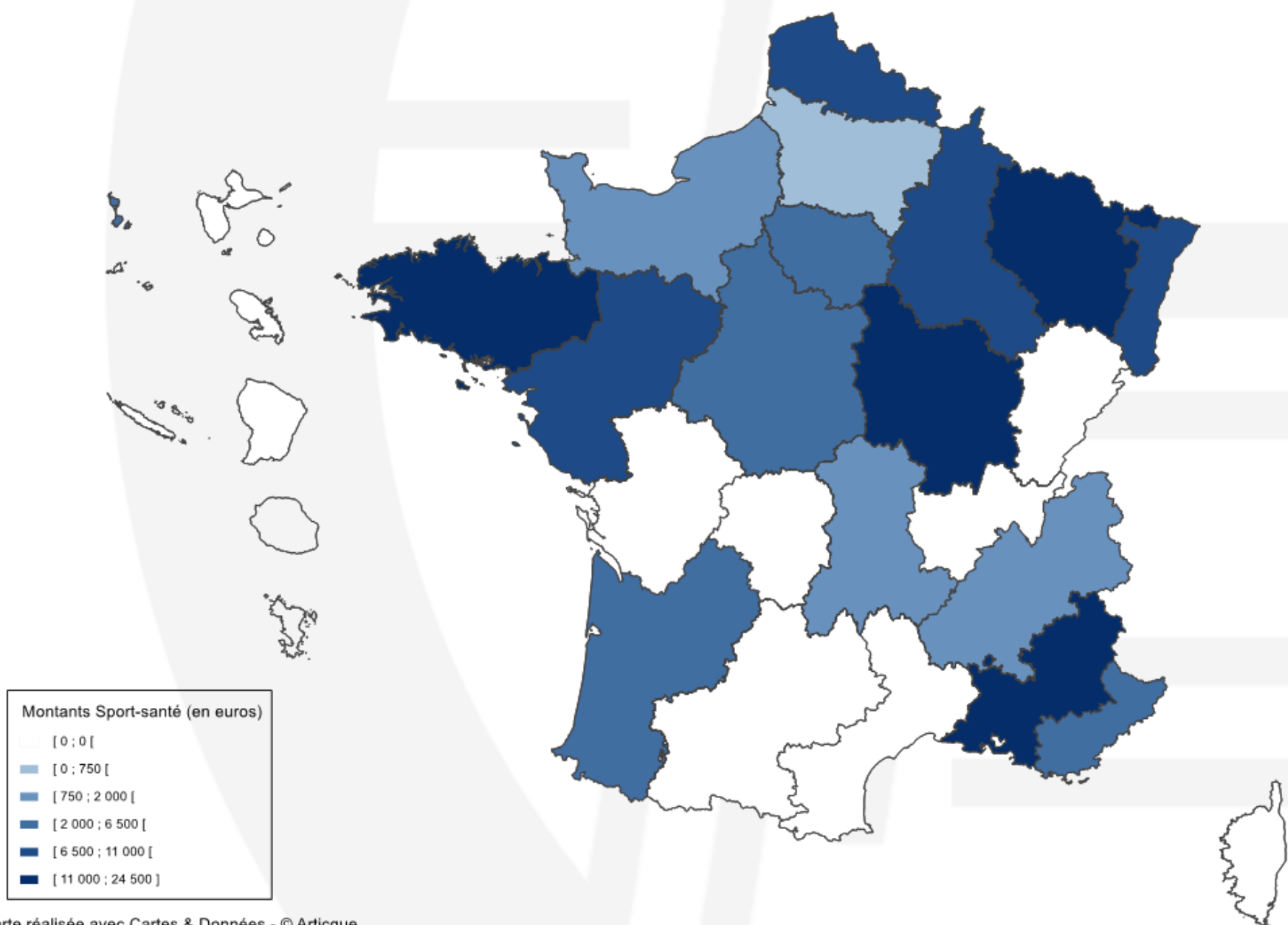
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

MONTANTS ATTRIBUÉS PAR LIGUES (TERRITOIRES) POUR LE SPORT-SANTÉ EN 2024

MONTANTS ATTRIBUÉS PAR LIGUES (TERRITOIRES) POUR LE SPORT-SANTÉ EN 2025

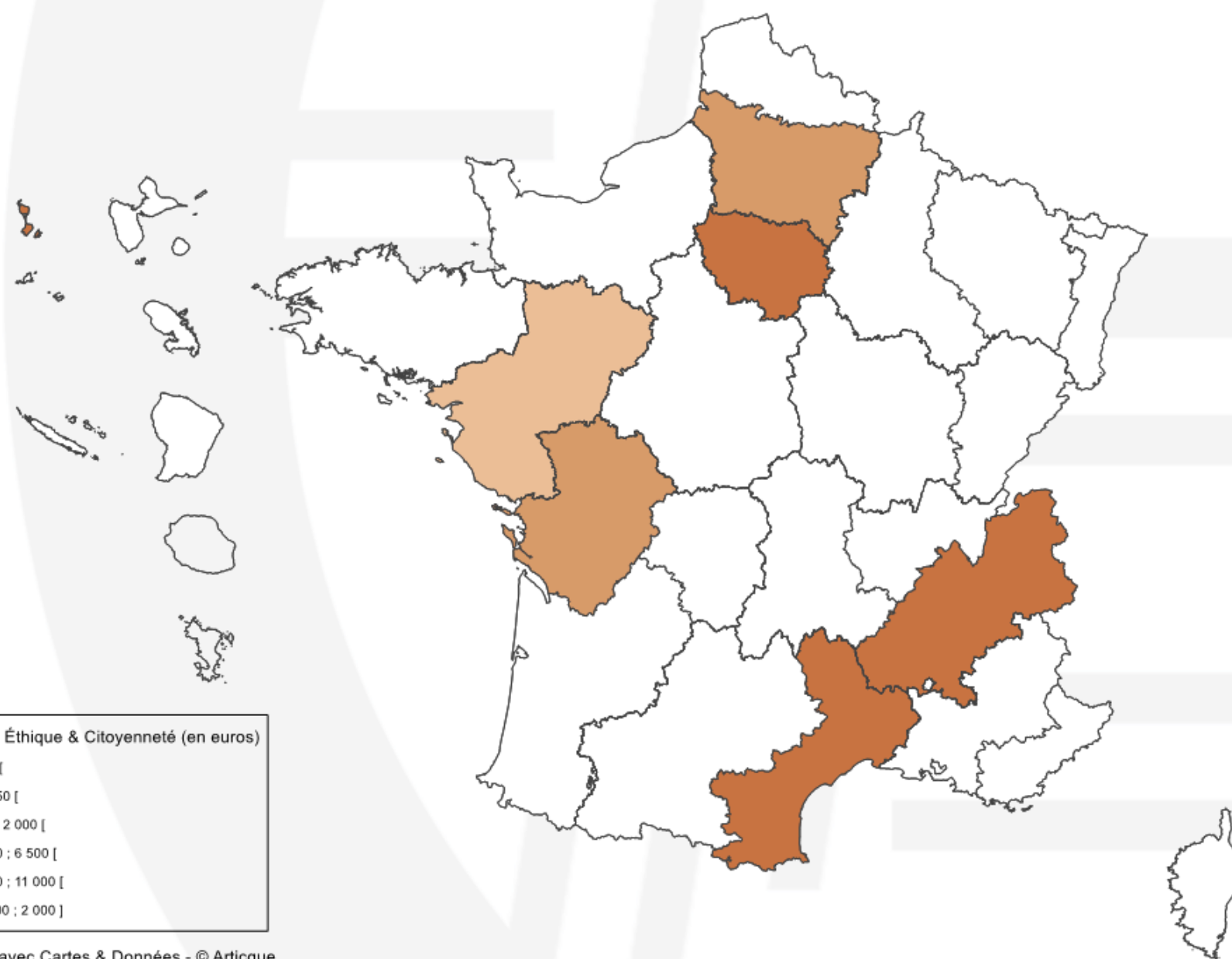
Répartition des montants PSF attribués pour le Sport-santé et par Ligues en 2024

Répartition des montants PSF attribués pour le Sport-santé et par Ligues en 2025



MONTANTS ATTRIBUÉS PAR LIGUES (TERRITOIRES) POUR L'ÉTHIQUE & LA CITOYENNETÉ EN 2024

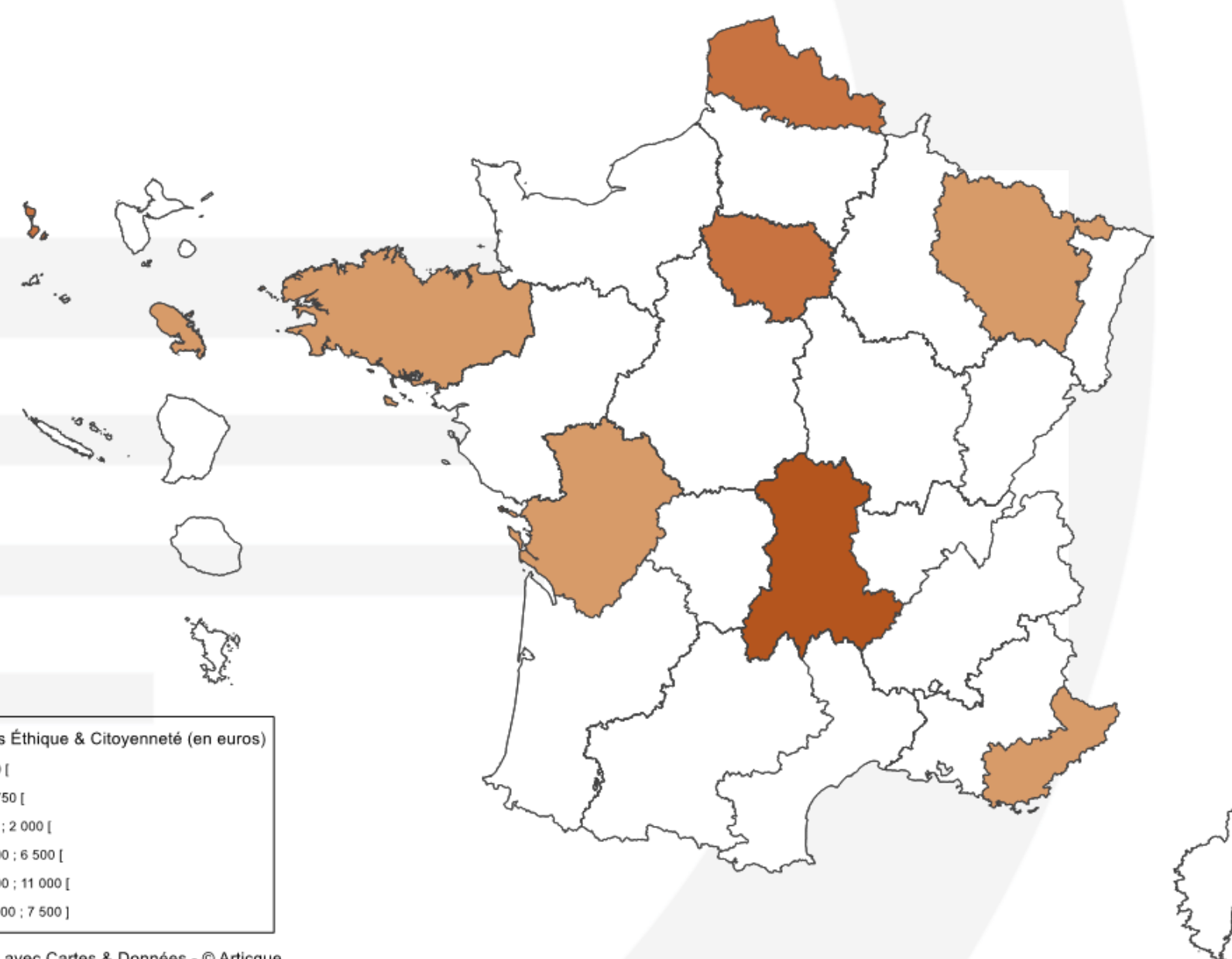
Répartition des montants PSF attribués pour l'Éthique & la Citoyenneté par Ligues en 2024



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

MONTANTS ATTRIBUÉS PAR LIGUES (TERRITOIRES) POUR L'ÉTHIQUE & LA CITOYENNETÉ EN 2025

Répartition des montants PSF attribués pour l'Éthique & la Citoyenneté par Ligues en 2025



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

QUEL BILAN ?

- Des projets novateurs donnant un nouvel élan au tir sportif
- Nombre de dossiers insuffisants qui entraîne une baisse des crédits à destination de la FFTir
- Des territoires désengagés et/ou éloignés du dispositif
- Manque d'outils de formation et d'apprentissage sur la constitution d'un dossier de subvention : projet associatif, bilan financier, fiches action, supports de vulgarisation, guide des bonnes pratiques ...
- Accentuer la formation des dirigeants par des rencontres et temps d'échanges périodiques
- Anticiper le début de la campagne 2026

Calendrier du PSF



Septembre

Dec / Jan

Fév / Mars

Mai / Juin

Juil / Août

MISE À JOUR ADMINISTRATIVE

Préparation administrative des subventions. **Mise à jour des informations de l'association auprès de la Préfecture et sur les plateformes dédiées** (ex : Le compte asso). Rédaction du projet associatif.

PRÉPARATION DU DOSSIER

Dans un souci d'anticipation du dépôt de dossier, l'association peut **commencer à sélectionner les projets qu'elle pourrait se faire financer**. Construction des fiches actions et rapprochement auprès des interlocuteurs fédéraux. Préparation des comptes-rendus financiers des actions financées en N-1.

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE

Ouverture du portail "Le compte asso". Remplissage et mise à jour des données administratives si besoin. **Rédaction et envoi des fiches bilan des actions financées N-1.**

INSTRUCTION DEMANDES PSF/PST

En lien avec la Fédération, **les dossiers déposés sont relus et modifiés afin de correspondre à la lettre de cadrage de l'ANS**. Après validation, les référents effectuent des propositions de sommes à allouer. La qualité des actions proposées, leur intégration dans un projet global et, la complétude du dossier sont des critères d'arbitrage.

ATTRIBUTION DES MONTANTS

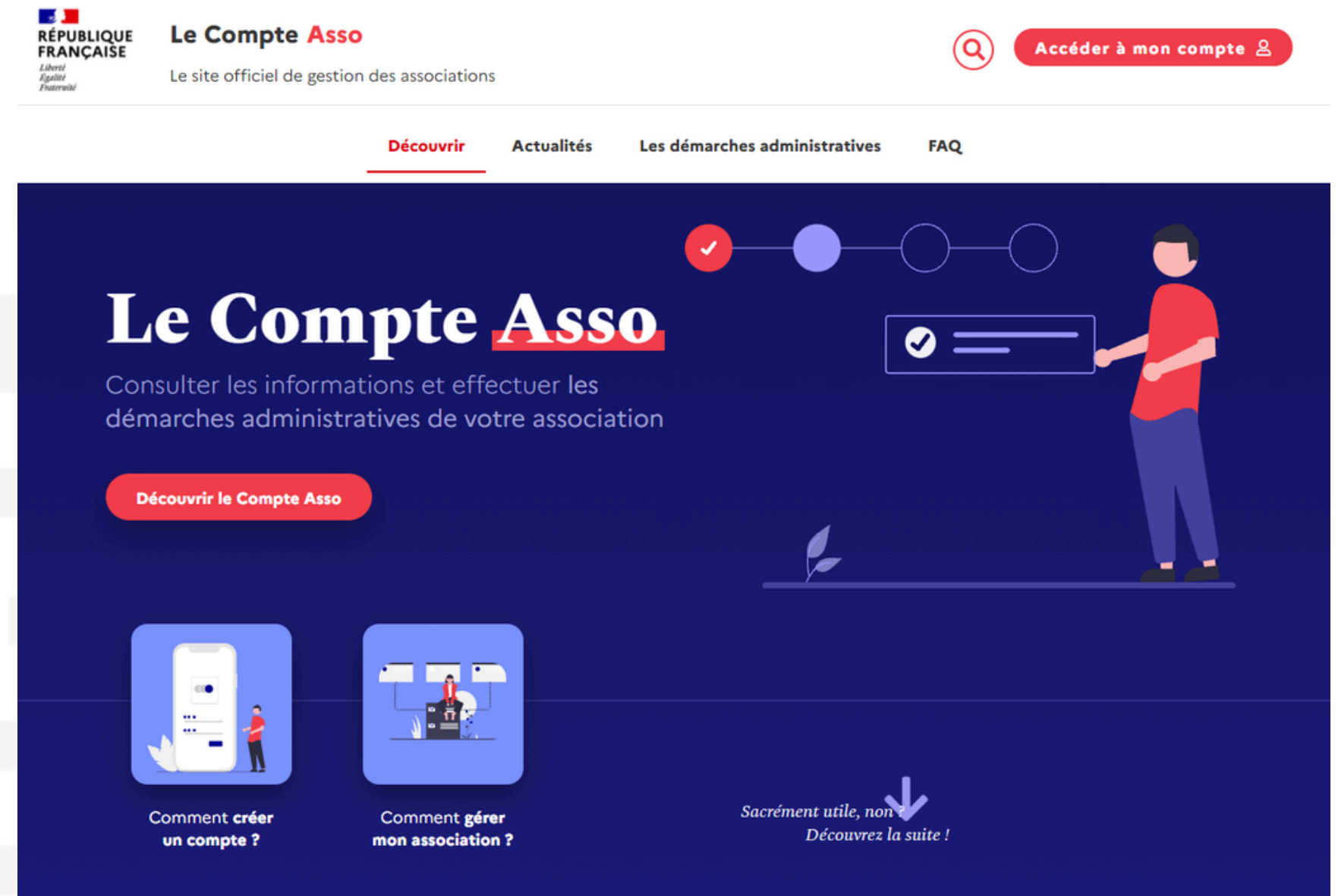
Validation des propositions par le Ministère via l'ANS. Les associations subventionnées reçoivent un virement directement sur le compte bancaire du RIB fourni. Les associations doivent remplir les comptes-rendus financiers des actions avant le 30 juin de l'année N+1.

LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- S'assurer que les documents statutaires et financiers de l'association sont à jour : *Statuts, Règlement intérieur, PV dernière AG, Compte de résultat N-1, Budget prévisionnel ...*
- S'assurer que les informations administratives de l'association sont à jour : *Président(e), Membres du comité directeur, N° SIRET, N° déclaration en préfecture ...*
- Si ces informations ne sont pas à jour sur les plateformes fédérales (ITAC) et les plateformes de demande de subvention (Le compte asso), effectuer les modifications le plus tôt possible.
- S'assurer que le RIB transmit avec la demande est le bon.

PLATEFORME « LE COMPTE ASSO » :

- Plateforme des demandes de subvention et accès aux dispositifs d'Etat.
- Créer un compte pour l'association (avec une adresse administrative et pas personnelle).
- Remplir les informations administratives.
- Suivre les étapes de dépôt comme expliqué [ici](#)



The screenshot shows the homepage of the 'Le Compte Asso' platform. At the top left is the French Republic logo with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté Égalité Fraternité'. To its right is the title 'Le Compte Asso' and the subtitle 'Le site officiel de gestion des associations'. A search icon and a red button labeled 'Accéder à mon compte' are in the top right. Below the header is a navigation menu with 'Découvrir' (highlighted), 'Actualités', 'Les démarches administratives', and 'FAQ'. The main content area features a large blue banner with the title 'Le Compte Asso' and the text 'Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association'. A red button 'Découvrir le Compte Asso' is positioned below this text. To the right of the banner is an illustration of a person in a red shirt and blue pants interacting with a digital interface. Below the banner are two blue boxes: the first is titled 'Comment créer un compte ?' and shows a smartphone; the second is titled 'Comment gérer mon association ?' and shows a person at a computer. At the bottom right, there is a blue arrow pointing down with the text 'Sacrément utile, non ? Découvrez la suite !'.

LES COMPTES-RENDUS FINANCIERS :

- Remplir une fiche type par action financée.
- Inscrire les information principales. Vous aurez la possibilité de préciser et argumenter plus en détail sur la plateforme « le compte asso ».
- Remplir un budget réalisé pour chaque action financée.
- À déposer avant le 30 juin de l'année N+1 du financement.

COMpte-RENDU FINANCIER	
NOM ACTION	
DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	
DATES ET LIEUX DE RÉALISATION	
ÉVALUATION DES OBJECTIFS	
MONTANT DE LA SUBVENTION UTILISÉ	

LES FICHES ACTIONS :

- Reprend les champs qui vous seront demandés sur « le compte asso » : *Constat, enjeux, objectifs, description ...*
- Remplir une fiche par action.
- Cette fiche a vocation à être modifiée. Ne pas hésiter à la faire évoluer au fur et à mesure.
- Remplissez-la à plusieurs.
- Travailler ces fiches en amont, c'est se faciliter le remplissage du dossier.

FICHE ACTION	
NOM ACTION	
CONSTAT	
ENJEUX	
OBJECTIFS	
ACTIONS	
DATE(S) ET LIEU(X)	
EVALUATION	

DES QUESTIONS ?

CONTACT :

Fabien DUMENIL – *Chargé de mission « Structures »*

psftir@fftir.org

07.49.83.03.86